
Adresse de la société républicaine de Seyne (Basses-Alpes) applaudissant aux travaux de la Convention et l'invitant à rester à son poste, lors de la séance du 17 frimaire an II (7 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société républicaine de Seyne (Basses-Alpes) applaudissant aux travaux de la Convention et l'invitant à rester à son poste, lors de la séance du 17 frimaire an II (7 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 75-76;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38240_t1_0075_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

(Ce jour-là, on brûlait tous les titres en présence du citoyen Ingrand, représentant du peuple, envoyé par la Convention.)

10.

Lorsqu'ici la flamme dévore
Des vestiges que l'on abhorre,
Qu'à nos yeux les grands sont petits !
Ahi ! povero muscadì ! (bis)

Au feu brûlant de la patrie,
Ingrand réchauffant l'énergie,
Par ses discours nous agrandit,
Vivent les républicains ! (bis)

Par le citoyen Maniquet, membre de la Société populaire de Poitiers.

LE GOUT DE LA TONSURE

chanté à la Société populaire de Poitiers, le 30 brumaire, an II de la République.

Air : *Mon père était pot, etc.*

1.

Quels moments touchants et flatteurs
Pour la philosophie !
Le prêtre abjure ses erreurs
Et son hypocrisie.
Ces efforts humains,
Sont-ils bien certains ?
Sont-ils dans la nature ?
On est assuré
Qu'ils ont gardé
Du goût pour la tonsure.

2.

Si la raison sait renverser
Et l'autel et l'idole,
Au prêtre elle fait adopter
Un culte moins frivole,
Par le sentiment,
Il va, comme avant,
Se rendre à la nature,
N'est-il pas permis
D'avoir à ce prix,
Du goût pour la tonsure ?

3.

Que désormais il sera doux
Aux chargés de bréviaire,
Lorsqu'un jour ils seront époux,
De le dire à Cythère !
Ce faïras verbeux
D'un roi scandaleux
N'était qu'une imposture ;
Mais sur ces discours
L'emporta toujours,
Le goût pour la tonsure.

4.

Pour le bonheur de tout Français,
Le républicanisme
Vient d'exterminer pour jamais
L'hydre du fanatisme.
Ce triomphe heureux
Sur un dogme affreux
Bannira l'imposture ;
Mais il restera,
Quoiqu'on en dira,
Du goût pour la tonsure.

5.

Dépôtaires des secrets
De toutes les familles,
Vous causiez de cuisants regrets
A d'innocentes filles,

Leurs tendres aveux
Du voluptueux
Aiguillaient la luxure ;
Et dans ses ébats,
Il jouait tout bas
Son goût pour la tonsure.

6.

Le partage du célibat
Est l'opprobre ou le crime ;
L'homme seul éprouve un combat
Dont il est la victime.
Le prêtre imposteur,
Non le créateur,
Aima la créature
Et trouvait plaisir
D'avoir, sans talent,
Les droits de la tonsure.

7.

Plus la fortune s'agrandit
Plus on a de faiblesse.
Les richesses étaient le prix
De la scélératesse.
Le sot préjugé
Pour le haut clergé
N'avait point de mesure ;
A son intérêt
Toujours il joignait
Le goût de la tonsure.

8.

Dans le cloître, l'oisiveté
Creusait des précipices,
Ce séjour d'imbécillité
Était celui des vices.
Ces escrocs pieux,
Dans ces sombres lieux
S'exerçaient au parjure ;
Et ces fainéants
Usaient en brigands
Du goût de la tonsure.

9.

Puisque tous nos maux sont venus
Des climats judaïques,
Anéantissons et Jésus
Et tous les fanatiques
Que la liberté,
Que la vérité
Confondent l'imposture,
Mais craignons toujours
De fâcheux retours
Au goût de la tonsure.

Par le même.

La Société républicaine de Seyne, district de Digne, département des Basses-Alpes, applaudit aux journées des 31 mai, 1^{er} et 2 juin, aux décrets qui les ont suivis, et à la juste punition de Louis Capet et de l'infâme Antoinette. « Si quelque chose a pu nous consoler de la mort du vertueux Marat, disent-ils, c'est la Constitution émanée de la sublime Montagne et que nous avons acceptée avec transport. » Ils invitent la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 41.

Suit l'adresse de la Société républicaine de Seyne (1).

« Seyne, le 7^e jour de la 2^e décade du 2^e mois de la 2^e année de la République française, une et indivisible.

« Législateurs,

Un grand complot avait été formé contre la liberté, ses plus zélés défenseurs, les patriotes les plus ardents, les seuls qui fussent dignes de l'apprécier, étaient, dans un grand nombre de départements, réduits à gémir dans les fers, ou de se soustraire par la fuite à toutes les horreurs du supplice destiné aux contre-révolutionnaires et aux scélérats.

« Les riches égoïstes, les malfidèles, vous les ennemis coalisés, s'étaient couverts du masque du patriotisme pour égarer le peuple et le faire servir à leurs projets; déjà ils croyaient leur triomphe assuré; à les en empêcher, déjà la célèbre et vaste cité de Paris, cette nouvelle Rome, l'asile de toutes les vertus sociales et républicaines, qu'ils feignaient de regarder comme une ville conspiratrice, était réduite sous leur domination; déjà ils méditaient la vengeance la plus terrible contre ces représentants incorruptibles qu'ils osaient nommer des tyrans et des faedieux; en proférant sans cesse les mots si chers de liberté et d'égalité, en proclamant les droits sacrés de l'homme et du citoyen, ces fourbes, dans le fond de leur cœur, faisaient des vœux secrets pour le succès des brigands de la Vendée, et le triomphe des Pétit et des Cobourg; déjà ils étaient prêts de fléchir le genou devant un nouveau tyran, et le nom de Louis XVII s'échappait de leurs lèvres pestilentielles.

« Amis de l'éclavage et dignes de porter des fers, ces hommes faibles n'avaient point calculé les progrès de la raison, de la philosophie, de cet esprit républicain qui seul est capable de donner de grandes vertus et d'inspirer ce courage digne des Brutus et des Scévola. Ces pygmées royalistes ont été terrassés, et les sans-culottes n'ont qu'à se montrer pour ensevelir sous leurs ruines ces villes orgueilleuses et superbes, qui ont osé élever l'étendard de la révolte.

Législateurs, les sans-culottes de la Société républicaine de Seyne ont connu les pièges dont les fédéralistes voulaient les environner, et ils ont su les éviter. Pleins de confiance dans les braves et généreux montagnards, ils n'ont cessé d'applaudir à leur zèle, à leurs travaux, à leurs intentions, qui n'ont d'autre but, malgré les déclamations des esclaves, que le triomphe de la liberté, de l'égalité, et le bonheur du peuple.

Cette société qui n'a cessé de professer les principes du plus pur républicanisme, a vu tomber, avec la plus grande satisfaction, la tête du tyran et de sa monstrueuse épouse; elle a applaudi à la Révolution du 31 mai et aux décrets qui ont mis en état d'arrestation des représentants infidèles; la mort de l'ami du peuple, du vertueux Marat, nous a pénétrés de la plus vive douleur, et si quelque chose a pu nous consoler, c'est la sublime Constitution que vous nous avez donnée, et qui a été

acceptée avec transport. La loi du maximum, en déjouant les projets et les calculs des riches propriétaires et des agitateurs, a mis le comble à notre reconnaissance et tous les sans-culottes qui composent notre société, individuellement et collectivement vous ont proclamés les sauveurs de la patrie, les restaurateurs de la liberté et les seuls fondateurs de l'égalité.

Affermissez, législateurs, l'édifice que vous avez élevé, la patrie a encore besoin de vos travaux, de votre vigilance, de votre énergie. Pernes à votre poste, ne l'abandonnez que quand vous aurez forcé les tyrans de l'Europe à une paix honnête pour eux; que quand vous aurez éteint toutes les conspirations et que vous aurez purgé par vos soins la terre de la liberté de tous les reptiles qui la souillent encore. Ce n'est pas tout d'avoir ordonné l'arrestation des Brissotins, des Rolandistes et des appelants, le vœu des sans-culottes de la République et de notre société est qu'ils soient mis en état d'accusation et que leur punition ne soit pas plus longtemps différée.

« Recevez, législateurs, l'assurance de notre dévouement, de notre zèle, de notre énergie; il n'est pas un seul sans-culotte parmi nous qui ne soit prêt de verser son sang pour le service de la République et le triomphe de la liberté et de l'égalité.

« *Les sans-culottes de la Société républicaine de Seyne, district de Digne, département des Basses-Alpes.*

« A. ROUX, président; ALLEMAND, secrétaire; H. ROUX, secrétaire. »

Les membres du comité de surveillance des communes d'Aunay, Perrigny et dépendances, district de Tonnerre, font don de 53 chemises, 3 nappes, 1 gilet de ratine, 1 écheveau de fil et 59 livres en assignats.

Mention honorable, insertion au Bulletin (1).

Suit la lettre des membres du comité de surveillance des communes d'Aunay et Perrigny (2).

Les membres du comité de surveillance de la commune d'Aunay et Perrigny, canton de Nogers, district de Tonnerre, à la Convention.

« 30 brumaire de l'an II de la République française une et indivisible.

« Législateurs,

« Nous ne vous adressons pas des monnaies d'or, ces richesses offrandes n'appartiennent qu'aux grandes cités; Plutus n'habite pas les hameaux, c'est l'asile de la pauvreté, mais c'est aussi celui des vertus républicaines.

Une simple matée contenant 53 chemises, 3 nappes, 1 gilet de ratine et 1 écheveau de fil et 59 livres en assignats, voilà nos trésors; nous les déposons au nom de notre commune sur l'autel de la patrie.

Du haut du rocher où vous êtes placés, législateurs, contemplez la régénération de la France, partout s'écale un dévouement

(1) Archives nationales, carton C 286, dossier 825.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 41.
(2) Archives nationales, carton C 284, dossier 823.